

Communiqué

Québec – 12 octobre 2016 – Plainte du Conseil de la magistrature du Québec aux autorités policières à la suite de la diffusion dans les médias de documents confidentiels

Suite aux articles parus dans les médias concernant une perquisition de la Sûreté du Québec au Journal de Montréal, le Conseil de la magistrature tient à exposer les faits suivants.

Au service de la population depuis plus de 35 ans, le Conseil de la magistrature est un organisme indépendant qui ne relève ni de la Cour du Québec, ni du ministère de la Justice. Il a été créé en 1978 en vertu de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*. Il a comme mission, en autres, de veiller au perfectionnement des juges de nomination provinciale et de recevoir et d'examiner toute plainte formulée contre un juge et s'il y a lieu, de mener une enquête sur une plainte.

Par souci d'efficacité et tirant profit des nouvelles technologies, en 2014, le Conseil instaure les « Comités d'enquête sans papier ». Cette façon d'opérer suppose le dépôt de documents de nature confidentielle dans une zone sécurisée de son site internet, zone à laquelle seuls les membres d'un comité d'enquête, le procureur qui assiste le Conseil, le procureur du juge ainsi que les employés du secrétariat sont autorisés à accéder.

Le 3 juin 2016, alerté par la publication d'un reportage qui porte à l'attention du public des informations confidentielles relatives à un dossier de plainte sous enquête, le Conseil procède à des vérifications sommaires. Il constate que la zone sécurisée de son site internet a fait l'objet d'une intrusion et que plusieurs dossiers et plusieurs documents de nature confidentielle ont été consultés à maintes reprises. Certains de ces documents ont été copiés.

Immédiatement, le Conseil de la magistrature fait le nécessaire pour renforcer la sécurité de la zone restreinte de son site sécurisé. Ensuite, comme tout organisme soucieux de veiller au respect de ses actifs informationnels, il dénonce les faits à la Sûreté du Québec afin que la lumière soit faite sur cette intrusion. Une enquête policière menée par la Sûreté du Québec étant présentement en cours, le Conseil n'entend ni intervenir ni se prononcer autrement sur celle-ci.